

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2024

---

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS  
SECOURS - (N° 2549)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS62

présenté par

Mme Lanlo, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Chantal Bouloux, Mme Cristol, Mme Dordain,  
Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Frei, M. Grelier, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac,  
Mme Le Nabour, Mme Liso, M. Didier Martin, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Peyron, Mme Rist,  
M. Rousset et Mme Vidal

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer les alinéas 4 à 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un contexte budgétaire complexe, proposer une exonération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que la création d'un crédit d'impôt sans étude d'impact préalable quant au coût de cette mesure à l'aune de ses effets positifs attendus n'apparaît pas pertinent.

Une telle initiative conduirait par ailleurs à créer un risque de contentieux important au regard de la directive européenne relative à la TVA, qui n'autorise par la France à instaurer une exonération des opérations visées par le texte.

Pour ces raisons, le présent amendement propose de supprimer les alinéas de l'article 2 concernant ces mesures fiscales.